

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissé de déclaration d'association	7

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE
AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Kara, Lomé, Kpalimé, Tsévié et Aného

Suivant réquisition n° 22.959 déposée le 09-01-2002, M. TCHASSIM Pagoubadi Pierre, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 50, à l'est par le lot n° 51 et à l'ouest par le Lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HASSIKPEZI Kouma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22.960 déposée le 09-01-2002, M. TCHASSIM Pagoubadi Pierre, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 8 a 73 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété El Hadj ANKOU, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est et à l'ouest par les propriétés EDJEOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HASSIKPEZI Kouma M. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou

charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23.760 déposée le 23-01-2003, M. Philippe Fanoko KPODZRO, profession de prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagnikopé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 1830, à l'est par le lot n° 1833 et à l'ouest par le lot n° 1829.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la conférence épiscopale du Togo. Etude de Me Afèkème A. JONHSON et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.083 déposée le 07-07-2003, Mme NIMAH Péka, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 12ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1362, au sud par le lot n° 1360, à l'est par le lot n° 1369 et à l'ouest par l'Avenue Jean Paul II.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.095 déposée le 09-07-2003, Mme IDE, épouse MABOUDOU Koutchoukalo Abidé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 26a 55ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue de 14 m et les lots n° 767 et 769, à l'est par le lot n° 770 et 771 bis et à l'ouest par une de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.063 déposée le 26 - 06 - 2003, M. ABOTSI Koffi Semenyo, profession de gestionnaire commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Lomé, Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé et borné au nord et au sud par des rues existantes de 14 m, à l'est et à l'ouest par la propriété ADABIAKOU Koffi A. Mawuxoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.169 déposée le 14-08-2003, Mlle GBEDEMAH Edugle Abui Eyram, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Paris, étude de Me Afèkème, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 05ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 918, au sud par le lot n° 917, à l'est par une rue de 18 m et à l'ouest par le lot n° 907.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.222 déposée le 04-09-2003, M. Yaotsè Anam Ifè HAMA, profession de enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me DZONOUKOU, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 76, à l'est par le lot n° 79 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.226 déposée le 14-08-2003, M. TOUGNON Kokou Gilbert, profession de entraîneur de Tennis, demeurant et domicilié en France, étude de Me Afèkème, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 63ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et à l'est par la Collectivité Dzikuku, au sud par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.229 déposée le 05-09-2003, M. CREPPY Messanvi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me Dzonoukou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32a 35ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la nationale n° 2, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers VAN-LARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.267 déposée le 26-09-2003, M. KPEGBA Yao Anani, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 52ca 80, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot n° 284, au sud par le lot n° 286, à l'est par les lots n° 288 et 287 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.289 déposée le 07-10-2003, Mme Adjoa Malékpa Catherine TCHIKOU, épouse KRASZEWSKI, profession de ménagère, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 409, au sud par le lot n° 407, à l'est par le lot n° 413 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.306 déposée le 13-10-2003, M. QUADJOVI Messan Avala, profession de ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me Afèkémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Républi-

que togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28a 87ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n° 83, 84, 85, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.317 déposée le 14-10-2003, M. ADETI Améyédo Joseph, profession de carreleur, demeurant et domicilié en France, étude de M. JOHNSON Afèkémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2088, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 2077 et à l'ouest par le lot n° 2075.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.320 déposée le 15-10-2003, M. SEGBENA Anani et Mme SEGBENA Kounslou, profession de ingénieur et infirmière, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par une rue dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 716, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 714.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.330 déposée le 17-10-2003, M. Koffi Elias PARKOO, mandataire de la collectivité PARKOO, profession d'agent retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 61ca, situé à Lomé Assivito, connu sous le nom de Assivito et borné au nord par la rue du Mono de 14 m, au sud par le T.F. n° 39 CL, à l'est par la famille SOKPOLI et à l'ouest par la famille NYONATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.349 déposée le 31-10-2003, M. TENYOH Koffi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2a 97ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 2001 C et 2002, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots n° 1995 et 2001 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.350 déposée le 31-10-2003, Mme OURO DJOBO Rabi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 45ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n° 498 A, 499 et 497, au sud par la route d'Atakpamé de 34 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.351 déposée le 31-10-2003, M. HILLAH Ayi Adékou, profession de brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 83ca, situé à Lomé-Zanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahe et borné au nord et à l'ouest par des rues existantes de 20 m, au sud et à l'est par la collectivité SOKLITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24.352 déposée le 31-10-2003, Mme SOSSOUGAN Kayissan, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 69ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue dénommée de 1000 m, au sud par la propriété SOSOU Adjrakou clôturée, à l'est par le lot sans numéros et à l'ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24354 déposée le 05-11-2003, Mme ABBEY Djagblé Mawuena Evelyne, épouse WILSON, profession de pharmacien, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Wonyomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la route d'Adidogomé Ségbé de 30m, au sud et à l'Est par la propriété AGBEFIANOU Kodjo et à l'ouest par une rue de 24m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24358 déposée le 06-11-2003, M. AGOUNKEY Comlan, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 93 ca, situé à Aného Agbodrafo, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Prince AGBOJAN L. Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24359 déposée le 06-11-2003, M. AKLASSOU-GANA Kossivi Agbéwou profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 634, au sud par une rue de 50m, à l'Est par le lot n° 636 et à l'ouest par le lot n° 632.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou

éventuels.

Suivant réquisition n° 24360 déposée le 07-11-2003, M. MAWOUGBEDJI Djimedo, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 07 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Adamavo et borné au nord par le lot n° 91, au sud par le lot n° 92, et à l'est par le lot n° 94 et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24361 déposée le 07-11-2003, Mme EDAN Ablavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud par le lot n°43, et à l'est par le lot n° 32 et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24362 déposée le 12-11-2003, M. Ismaïl Rafiou ADEYANDJOU, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca, situé à Kara Tomdé, et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud et à l'ouest par la propriété KEMEYO et à l'est par la propriété BEKLEY KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24363 déposée le 11-11-2003, M. AKPAWU Kudzo Mawuto Kodjovi, profession de technicien bâtiment, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord et à l'ouest par des lots non numérotés, au sud

par une rue non dénommé et à l'est par le titre foncier TT 1866.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24366 déposée le 14-11-2003, M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 11 a 45 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoe et borné au nord par la propriété AKATO, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Dr SODJI Kwamivi appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24368 déposée le 18-11-2003, M. TETE-BENISSAN Tété Kouassi, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoënyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot N° 1045, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N° 1048 et à l'ouest par le lot N°1044.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24370 déposée le 18-11-2003, M. BIRREGAH Dola'ama Mabiben, profession d'assureur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Togblé-Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjekpoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés KOUTO Edra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24371 déposée le 18-11-2003, Mme BELEYI M. Dorcas, profession de commerçante, demeurant et

domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6a 37ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site1 et borné au nord par le lot n° 290, au sud par le lot n° 294, à l'est par une rue non dénommée de 20m et à l'ouest par le lot n° 291.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24372 déposée le 20-11-2003, M. KLU Amédomé Koffi, profession de responsable commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud par le lot 473 B, à l'est par le lot N° 474 et à l'ouest par la propriété WILSON Adjété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24373 déposée le 21-11-2003, M. NAYO Koffi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 5a 50ca, situé à Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 1390, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1387 et à l'ouest par le lot n° 1389 bis-1391.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOH Yao Mawuko et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24374 déposée le 27-11-2003, Mlle GNASSINGBE Bèhèza, profession d'économiste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

tère, d'une contenance totale de 21a 73ca, situé à Agoè-nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par la propriété DABLA Edigue Yao et à l'ouest par les lots n° 2, 5, 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24375 déposée le 24-11-2003, M. GAGLOZOU Koamivi, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 23a 84ca, situé à Agbodrafo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par une rue de 6m, au sud, à l'ouest par la collectivité MENSAH et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BRUCE Sanvi Mawulikplimi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24377 déposée le 26-11-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 18a 01ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par la route Adétikopé-Avéta, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés AZIAKESSE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24378 déposée le 26-11-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord et à l'est par KOFFI Takoya, au sud par une rue non dénommée de

16 m et à l'ouest par la propriété AZIAKESSE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24379 déposée le 28-11-2003, M. BADATE Tignokpa, profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 12 a 78 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par GOKOU Awoyia, au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O. Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 1010/MISD-SG-DAPAP-SC-DGC du 13/08/2002

Dénomination : SPERA MUNDI

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'association a pour but de lutter contre la pauvreté et la délinquance juvénile, en offrant aux jeunes filles des moyens de se former et d'apprendre un métier leur permettant de s'épanouir pleinement.

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE

N° 1211/MISD-SG-DAPSC-DAPA

Dénomination du parti : **Parti du Renouveau
et de la Rédemption (PRR)**

Siège social : 296, rue Kitom BP 7482
Tél. 221-85-61 Mobile 905-61-69
Fax 222-75-59 Kodjoviakopé
LOME

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

TITRE	NOM ET PRENOMS	PROFESSION ET ADRESSE
PRESIDENT	LAWSON Jean Nicolas Messan	Directeur de Société / Domicile : 296, rue Kitom / B.P. 7482 Tél. 221-85-61 Kodjoviakopé Lomé (Golfe)
1 ^{er} VICE-PRESIDENT	MENSAH Ayoh Tétégan	Ingénieur d'agriculture Domicile : Tokoin Cébévito. Tél. 221-85-61 Lomé (Golfe)
2 ^e VICE-PRESIDENT	OUKPEDJO Kaunta M'ba	Enseignant à la retraite / Domicile : Tchamba (Tchamba) Tél. 221-85-61
SECRETAIRE EXECUTIF	VOWOGBE Kossi Mawulikplim	Commerçant Domicile : Assahoun (Avé) Tél. 221-85-61
SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT	TOYISSON Komlan Sowoukéhessi	Revendeur Domicile : Nyékonakpoè Lomé (Golfe). BP. 13986 Tél. 221-85-61
TRESORIER GENERAL	AGBONON Kossi	Revendeur Domicile : Kpalimé (Kloto) Tél. 221-85-61
TRESORIER GENERAL ADJOINT	AZIALE Kossi	Chaudronnier Domicile : Lomé (Golfe) Tél. 221-85-61
PORTE-PAROLE	HOUENOUVI Akouété	Agent commercial Domicile : Lomé (Golfe) Tél. 221-85-61
1 ^{er} CONSEILLER	EKPE Sodémon	Commerçant Domicile : Lomé (Golfe) Tél. 221-85-61
2 ^e CONSEILLER	AFANGBEDJI Kossi	Laborantin Domicile : Notsè (Haho) Tél. 221-85-61
3 ^e CONSEILLER	KAC Pialo Danka	Commerçante Domicile : Kara (Kozah) Tél. 221-85-61

Lomé, le 16 octobre 2003

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

